



Institute of Health
Services and Policy Research
Institut des services et
des politiques de la santé



CAHSPR ACRSPS
Canadian Association for Health
Services and Policy Research
L'Association canadienne pour la
recherche sur les services et les
politiques de la santé

Prix du meilleur article de l'année 2026 de l'ISPS et de l'ACRSPS

Dates importantes

Date limite de présentation des candidatures :	15 janvier 2026
Date prévue de l'avis de décision :	7 avril 2026
Date prévue de début du financement :	1 ^{er} juin 2026

Table des matières

Description	1
Objectifs.....	2
Conditions d'admissibilité	3
Processus d'évaluation.....	4
Comment faire une demande	5
Coordonnées.....	6
Description des commanditaires	6
Information additionnelle	6

Description

L'[Institut des services et des politiques de la santé \(ISPS\)](#) et l'[Association canadienne pour la recherche sur les services et les politiques de la santé \(ACRSPS\)](#) ont le plaisir de lancer conjointement la prochaine édition du **Prix du meilleur article de l'année**.

Le concours met à l'honneur un **article publié au cours de l'année écoulée dans une revue à comité de lecture et qui fait état de travaux novateurs ayant grandement contribué à la recherche sur les services et les politiques de la santé**.

Le lauréat recevra une bourse de 10 000 \$ accompagnée d'un certificat d'excellence à l'occasion de la conférence annuelle de l'ACRSPS et aura la possibilité de présenter son article lors d'un dîner-rencontre et d'un webinaire de la série *Entretiens sur les services et les politiques de la santé* de l'Association. [Découvrez les travaux des précédents lauréats](#).

Nouveauté à compter de 2026, le Prix du meilleur article de l'année est assorti du Prix pour les retombées de la recherche sur les services et les politiques de santé. Offert par l'ISPS et l'ACRSPS, ce prix vise à récompenser la RSPS qui a manifestement contribué à la transformation du système de soins, à la vie des gens ou à la promotion des retombées sociales ou économiques.

Remarque : Ces deux prix se distinguent par leurs objectifs et leurs critères d'admissibilité et d'évaluation. **Les candidats sont priés de prendre connaissance des critères de chacun des deux prix pour déterminer auquel présenter leur candidature.**

Fonds disponibles

La contribution financière des IRSC et des partenaires à cette initiative est assujettie à la disponibilité des fonds. Dans l'éventualité où les fonds des IRSC ou des partenaires ne seraient pas disponibles ou seraient réduits en raison de circonstances imprévues, les IRSC et les partenaires se réservent le droit de [réduire, de reporter ou de suspendre le versement du prix](#) octroyé dans le cadre de la présente possibilité de financement.

Le montant total disponible est de **10 000 \$**, ce qui devrait permettre d'accorder un (1) prix qui comprendra :

- Une allocation de **10 000 \$** en soutien à des activités de recherche ou de mobilisation des connaissances.

Le prix comprendra aussi :

- La promotion de l'article primé et de son auteur dans les divers canaux de l'ISPS et de l'ACRSPS (sites Web, bulletins, médias sociaux, etc.);
- Un certificat d'excellence de l'ISPS et de l'ACRSPS;
- Une inscription gratuite à la conférence 2026 de l'ACRSPS;
- La possibilité de faire un exposé lors d'un dîner-rencontre tenu à la conférence 2026 de l'ACRSPS;
- La possibilité de présenter la recherche ayant fait l'objet de l'article lors d'un webinaire de la série *Entretiens sur les services et les politiques de la santé* de l'ACRSPS.

Objectifs

Le Prix a vocation à mettre à l'honneur l'article le plus éclairant et instructif **publié** dans une **revue à comité de lecture** et qui fait état de travaux novateurs ayant **grandement contribué à la recherche sur les services et les politiques de la santé au Canada**. L'article devra porter sur la **recherche originale menée par son auteur** (les commentaires et les éditoriaux ne seront pas pris en compte).

Les articles devront porter sur un projet de recherche qui :

- a une **incidence évidente ou potentielle sur les politiques, les pratiques, les résultats cliniques ou l'équité en santé** (orientation de la conception ou de la mise en œuvre d'interventions ou de politiques de santé, participation des décideurs, gestion du changement à des fins d'amélioration des pratiques, élaboration de politiques de santé centrées sur l'équité, etc.);

ET/OU

- est **novateur dans la manière dont il a été mené** (progression des théories, des protocoles ou des approches qui sous-tendent la RSPS, comme l'innovation au chapitre de la méthodologie, de l'élaboration et la validation d'outils de mesure, de l'esquisse et l'application de nouvelles théories, de façons audacieuses de résoudre les problèmes existants ou de favoriser la participation de populations en quête d'équité, etc.);

ET/OU

- offre des éclairages inédits sur un enjeu actuel, important et pertinent dans le domaine des services et des politiques de la santé par l'innovation, par l'originalité ou par la mise à profit ou la synthèse de connaissances actuelles.

Conditions d'admissibilité

Pour qu'une candidature soit admissible, les conditions suivantes doivent être remplies :

1. Le prix sera remis à l'**auteur principal**.
 - a. Si l'article compte plus d'un auteur principal, le prix sera partagé équitablement entre les auteurs.
2. L'auteur principal de l'article doit être affilié à un établissement admissible des IRSC ou à un établissement canadien (établissement d'enseignement postsecondaire, hôpital, institut de recherche, organisme gouvernemental ou à but non lucratif ayant un mandat de recherche en santé ou d'application des connaissances, etc.).
 - a. Si l'établissement d'affiliation de l'auteur principal n'est pas habilité à administrer des fonds des IRSC, il devra l'être avant la date de début du financement. À défaut, l'auteur principal pourra désigner un coauteur affilié à un établissement admissible qui fera office d'établissement payé.
3. L'article doit porter sur une recherche originale ou sur une synthèse de recherche originale et doit avoir été publié (c.-à-d. publié et accessible en ligne, et non accepté pour publication à une date ultérieure) dans une revue à comité de lecture dans l'année écoulée (c.-à-d. entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025).
4. Le candidat ne doit pas avoir soumis plus d'un article au concours ni soumis ce même article au concours de l'année précédente.
5. Le candidat ne doit pas avoir reçu par le passé le Prix du meilleur article de l'année.
6. L'auteur principal ou l'auteur en chef (premier ou dernier) de l'article ne doit pas occuper la direction générale ou la présidence de l'ACRSPS, la direction scientifique de l'ISPS ou tout autre poste au sein de l'ISPS.

Lignes directrices

Politiques générales des IRSC

Le candidat retenu dans le cadre de la présente possibilité de financement et toute autre personne participant au projet doivent pleinement respecter les [politiques de financement des IRSC](#) applicables.

Coûts admissibles

Les candidats sont invités à consulter la section [Utilisation des subventions](#) du Guide d'administration financière des trois organismes (IRSC, CRSNG et CRSH) pour obtenir la liste et la description détaillées des coûts et des activités admissibles.

Conditions de financement

- Les candidats doivent donner leur consentement à l'utilisation et à la divulgation des renseignements saisis à l'étape de la demande (information nominative comprise) aux fins de l'évaluation de la pertinence et de la décision relative au financement.
- Le lauréat est tenu d'assister à la [Conférence de l'ACRSPS en mai 2026 \(en anglais seulement\)](#) afin d'accepter son prix, puis de présenter sa recherche lors d'un dîner-rencontre tenu dans le cadre de la conférence et d'un webinaire de la série *Entretiens sur les services et les politiques de la santé* de l'ACRSPS à l'issue de la conférence.
- Le lauréat sera appelé à décrire brièvement son utilisation des fonds ainsi que les retombées du prix en juin 2026.

Processus d'évaluation

Étape 1 : Évaluation de la pertinence

L'ISPS des IRSC et l'ACRSPS procéderont à une évaluation de la pertinence pour s'assurer que les candidatures sont complètes et remplissent les conditions d'admissibilité énoncées plus haut.

Pour être jugés pertinents, les articles devront :

1. Porter sur des travaux qui répondent à la définition de la [recherche sur les services de santé \(thème 3\)](#) des IRSC;
2. Cadrer avec le [mandat de l'ISPS](#) et avec au moins une de ses quatre priorités stratégiques :
 - a. Accélérer la découverte d'innovations qui transforment les systèmes de soins de santé de manière à atteindre les quatre objectifs et à améliorer l'équité en santé pour tous;
 - b. Moderniser les systèmes de soins de santé grâce à des solutions de santé numérique et à la science des données;
 - c. Intégrer les données probantes dans les décisions relatives aux services et aux politiques de la santé afin d'améliorer l'efficacité des systèmes de soins de santé;
 - d. Renforcer la capacité de recherche axée sur les solutions et la capacité de transformation des systèmes de soins de santé fondée sur des données probantes.

Les candidatures incomplètes ou jugées non pertinentes ou inadmissibles seront retirées du concours. Remarque : Les articles qui ne répondent pas à la définition de la recherche sur les services de santé (thème 3) des IRSC et qui ne cadrent pas avec le [mandat de l'ISPS](#) (y compris en matière de [recherche clinique](#) et de [recherche sur les facteurs sociaux, culturels et environnementaux qui influent sur la santé des populations](#)) ne seront pas pris en compte.

Étape 2 : Processus d'évaluation

Les candidatures seront étudiées par un comité d'évaluation composé d'éminents membres du milieu de la RSPS. Ce comité comprendra des chercheurs et des dirigeants du système de santé, lesquels se conformeront aux politiques sur les conflits d'intérêts. L'évaluation se déroulera en deux étapes, chacune reposant sur les mêmes critères d'évaluation. Dans un premier temps, les évaluateurs examineront, chacun de leur côté, les candidatures qui leur seront confiées, puis leur attribueront une cote. Dans un second temps, quelques-uns des membres du comité ne présentant aucun conflit d'intérêts avec la demande se réuniront (virtuellement) pour discuter des trois candidatures les mieux cotées et les classer.

Critères d'évaluation

Les candidatures seront évaluées sur la base des critères suivants :

1. La justesse de l'éclairage offert sur un enjeu actuel, important et pertinent dans le domaine des services et des politiques de la santé;
2. La mesure dans laquelle l'article contribue aux progrès de la RSPS au Canada, de l'une des façons suivantes :
 - a. En ayant une incidence évidente ou potentielle sur les politiques, les pratiques, les résultats cliniques ou l'équité en santé;
 - b. En innovant dans la conduite de la RSPS (p. ex. en renforçant la capacité d'une discipline à résoudre un problème);
 - c. En présentant de nouvelles perspectives par l'innovation, par l'originalité ou par la mise à profit ou la synthèse de connaissances actuelles.
3. La qualité générale et la clarté de l'article;
4. La pertinence et l'importance de la revue dans laquelle l'article est publié pour le public concerné par les résultats de la recherche ou par son incidence sur les politiques de santé.

Décision relative au financement

La candidature la mieux classée recevra le Prix du meilleur article de l'année de l'ISPS et de l'ACRSPS. Le nom du lauréat ou de la lauréate sera publié sur les sites Web de l'ISPS et de l'ACRSPS.

Comment faire une demande

Les articles peuvent être soumis par leurs auteurs ou par d'autres personnes. Les candidatures au Prix du meilleur article de l'année de l'ISPS et de l'ACRSPS doivent être soumises en ligne au moyen du formulaire suivant : [2025 PRIX DU MEILLEUR ARTICLE DE L'ANNÉE DE L'ISPS ET DE L'ACRSPS](#)

Coordonnées

Pour toute demande de renseignements :

VICKI PRICE

Gestionnaire, ACRSPS

(a/s Face 2 Face Events Management)

vicki@f2fe.com

Description des commanditaires

Institut des services et des politiques de la santé

L'Institut des services et des politiques de la santé (ISPS) est l'un des 13 instituts qui composent les [Instituts de recherche en santé du Canada](#) (IRSC), l'organisme fédéral de financement de la recherche en santé au pays. L'ISPS s'emploie à faire du Canada un chef de file mondial en veillant à améliorer le plus possible le bilan de santé de la population par la prestation de services de santé fondés sur des données probantes. Il s'engage à appuyer des initiatives en matière de recherche innovatrice, de renforcement des capacités et d'application des connaissances conçues pour améliorer l'organisation, la réglementation, la gestion, le financement, le paiement, l'utilisation et la prestation de services de santé dans le but d'améliorer la santé et la qualité de vie de toute la population canadienne.

Association canadienne pour la recherche sur les services et les politiques de la santé

L'Association canadienne pour la recherche sur les services et les politiques de la santé (ACRSPS) est une association multidisciplinaire vouée à l'amélioration de la santé et des soins de santé par le renforcement de la qualité, de la pertinence et de l'application de la recherche dans les services et les politiques de la santé. En qualité d'association la plus importante et la plus diversifiée de son genre au Canada, l'ACRSPS offre à ses membres des occasions singulières de se constituer des réseaux, de collaborer à des recherches et de progresser dans leur carrière.

Information additionnelle

La **conférence annuelle de l'ACRSPS 2026** se déroulera à Ottawa du 25 au 28 mai 2026. Le lauréat ou la lauréate y assistera gratuitement et se verra décerner son prix par le directeur scientifique de l'ISPS des IRSC et par la directrice générale de l'ACRSPS au cours de la cérémonie de remise des prix. Il ou elle aura l'occasion de présenter brièvement la recherche ayant fait l'objet de son article lors d'un dîner-rencontre. De plus amples renseignements à cet égard figureront dans l'avis de décision.